

Pour diffusion immédiate

LION ÉLECTRIQUE ANNONCE LA PRODUCTION DE SON PREMIER BLOC-BATTERIE AUX IONS LITHIUM DE MARQUE DÉPOSÉE À SON USINE DE FABRICATION DE BATTERIES

MONTRÉAL, le 21 décembre 2022 – La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), chef de file dans la fabrication de véhicules urbains moyens et lourds entièrement électriques, a annoncé aujourd'hui qu'elle avait terminé la production de son premier bloc-batterie aux ions lithium dans son usine de fabrication de batteries située à Mirabel, au Québec. La certification finale du premier bloc-batterie est attendue au premier trimestre de 2023, suivie d'une augmentation progressive de la production en 2023. Les premières batteries produites à Mirabel alimenteront le camion Lion5 et le LionAmbulance, dont la production commerciale est prévue pour le premier semestre de 2023.

« La production de notre premier bloc-batterie à notre usine de fabrication de batteries, située à Mirabel, est une étape importante pour Lion et devrait paver la voie à l'optimisation de la conception du produit et à l'efficacité de sa production », a déclaré Yannick Poulin, chef de l'exploitation de Lion Électrique. « Je suis incroyablement fier de notre équipe dans le cadre de ce projet qui progresse sans cesse et reconnaissant du soutien des gouvernements canadien et québécois dans la réalisation de ce projet. »

Nous nous attendons à ce que la nouvelle usine de fabrication de batteries de Lion, située à Mirabel, une fois pleinement fonctionnelle, soit en mesure de donner à l'entreprise un avantage clé sur le marché, dont l'intégration verticale permettra un meilleur contrôle de l'approvisionnement, des progrès technologiques et l'intégration des véhicules. Comme la batterie est le composant le plus coûteux d'un véhicule électrique, cette nouvelle capacité de fabrication devrait avoir une incidence directe sur le développement des plateformes des véhicules électriques de poids moyen et lourd et offrir d'importants avantages économiques.

En pleine production, l'usine de fabrication de batteries de Lion devrait être en mesure de produire annuellement des batteries d'une capacité de 5 gigawattheures. Cette nouvelle tombe alors que Lion vient tout juste de célébrer l'entrée en production de son usine de fabrication de véhicules située à Joliet, en Illinois, aux États-Unis.

À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

Lion Électrique est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. Nous pensons, concevons et produisons des camions commerciaux urbains 100 % électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs pièces de ses véhicules : châssis, ensembles de batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

Toujours à l'affût des nouvelles technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques qui sont adaptées à la réalité des utilisateurs et de leurs besoins quotidiens. Nous croyons que l'électrification des transports est un catalyseur majeur pour l'amélioration de notre

société, de notre environnement et surtout, de notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens donné au terme *forward-looking statements* dans la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* (collectivement, les « déclarations prospectives »). Dans le présent communiqué, les déclarations qui ne sont pas des faits historiques, notamment des déclarations relatives aux engagements de Lion et du fournisseur aux termes du contrat d'approvisionnement de cellules ainsi qu'aux volumes attendus de cellules lithium-ion pour les batteries devant être fournies aux termes de ce contrat, constituent des déclarations prospectives et devraient être évaluées comme telles.

Les déclarations prospectives se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « devoir », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires, notamment l'emploi du futur ou du conditionnel, et d'autres énoncés qui prédisent ou indiquent des tendances ou des événements futurs ou qui n'énoncent pas des faits historiques, bien que toutes les déclarations prospectives peuvent ne pas nécessairement contenir ces termes. Ces déclarations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de retenir et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation au Québec, que Lion ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'importante interruption d'approvisionnement en matières premières à des conditions concurrentielles, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure, que ses résultats d'exploitation et sa situation financière ne seront pas touchés défavorablement, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de ses clients), de subventions gouvernementales et d'incitations économiques au cours des périodes à venir et que Lion sera en mesure d'obtenir les fonds supplémentaires dont elle a besoin, au cours des périodes à venir, s'il y a lieu, par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt à des conditions acceptables pour elle. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes parce qu'elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non à l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique et juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences des incertitudes actuelles relatives à l'inflation et aux taux d'intérêt; toute incapacité à répondre aux besoins commerciaux de ses clients; toute incapacité à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle de manière efficace et économique; toute retombée négative de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui continue d'affecter les marchés économiques et financiers mondiaux et d'exacerber les défis économiques actuels; toute incapacité à intensifier la fabrication des produits de Lion et à respecter les étapes et les échéanciers des projets de construction et des autres projets; toute incapacité à mettre en œuvre la stratégie de croissance de la Société; toute fluctuation défavorable et la volatilité de la disponibilité ou du prix des matières premières contenues dans les composants nécessaires à la fabrication des produits de la Société; l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être intentée par la Société ou contre elle de temps à autre; toute incapacité à réduire les coûts totaux d'acquisition des véhicules électriques vendus par la Société au fil du temps; la dépendance à l'égard de fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières; la dépendance à l'égard de ses gestionnaires clés et toute incapacité à attirer ou à retenir du personnel clé; les pénuries de main-d'œuvre (notamment en raison du départ d'employés, du roulement du personnel et de demandes de salaires plus élevés) qui peuvent obliger la Société à fonctionner à une capacité réduite, à réduire sa production et ses niveaux de livraison ou à revoir à la baisse ses plans de croissance, et qui pourraient poser des problèmes supplémentaires liés à la rémunération des employés; toute incapacité à répondre aux attentes des clients de la Société quant aux produits, spécifications et services; toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société; l'incapacité à réduire les coûts d'approvisionnement de la Société au fil du temps; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société; toute réparation ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la

garantie ou de rappels de produits; toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données; tout événement ou circonstance qui se traduirait par l'incapacité de la Société à convertir son carnet de commandes en ventes réelles, y compris la réduction, l'élimination ou l'application discriminatoire de subventions gouvernementales et d'incitations économiques; toute incapacité à contracter une police d'assurance adéquate ou toute augmentation des coûts d'assurance; et les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques, tels que des troubles civils et des actes de terrorisme, le conflit militaire actuel entre la Russie et l'Ukraine ou des perturbations similaires.

Ces risques et d'autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société (le « rapport de gestion ») pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019, et à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque » du rapport annuel de la Société sur formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de Lion, qui ne peut ni les contrôler ni les prévoir. Toutes les déclarations prospectives incluses dans ce communiqué sont expressément formulées dans leur intégralité sous réserve des avertissements contenus dans le présent document et les facteurs de risque inclus dans le rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice 2021 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes et de la Securities and Exchange Commission.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles ont été formulées. Sauf dans les cas où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lion n'assume aucune obligation, et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

Pour plus d'information :

MÉDIAS

Patrick Gervais

Vice-président, Camion & affaires publiques - Canada

patrick.gervais@thelionelectric.com

(514) 992-1060

INVESTISSEURS

Isabelle Adjahi

Vice-présidente, relations avec les investisseurs et développement durable

Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com

450 432-5466, poste 171